



<u>Ampliations :</u>	
Syndicat mixte :	1
DLAJ/HC :	1
TPS :	1
Province Sud :	1
Ville de Nouméa :	1
Nouvelle-Calédonie :	1

DELIBERATION N° 2026/347
PORTANT NOMINATION DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT MIXTE « AQUARIUM DE NOUMEA ET DE
LA PROVINCE SUD »

Le conseil d'administration du syndicat mixte « Aquarium de Nouméa et de la province Sud », réuni le 19 mai 2026,

- Vu** la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** les délibérations concordantes de la commission permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 11/CP du 3 mai 2005, de l'assemblée de la province Sud n° 02-2005/APS du 15 février 2005 et du conseil municipal de la commune de Nouméa n° 2005/339 du 7 mars 2005, décidant de constituer un syndicat mixte dénommé « Aquarium de Nouméa et de la Province Sud » et en approuvant les statuts ;
- Vu** l'arrêté n° 633-SAJ du 4 juillet 2005 du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie autorisant la création du syndicat mixte dénommé « Aquarium de Nouméa et de la Province Sud » ;
- Vu** la délibération n°2026-531 du 8 avril 2026 de la Ville de Nouméa désignant les délégués au sein des organismes extérieurs ;
- Vu** les résultats de l'élection de la nouvelle présidence du conseil d'administration lors de la séance du 19 mai 2026,

DECIDE

Article 1^{er} :

A compter du 19 mai 2026, M^r Pierre HESTER est nommé(e) président(e) du Syndicat mixte "Aquarium de Nouméa et de la province Sud".

PM

Article 2 :

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 2 mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 3 :

La présidence du Conseil d'administration est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, notifiée à l'intéressé ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie, à la province Sud, et à la Ville de Nouméa.



Adoptée, le 19 mai 2026

Pour extrait conforme
Nouméa, le 19 mai 2026

La présidence

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'R. MESTRE'.

R. MESTRE